

Département  
DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

## COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

## Séance du mercredi 3 juillet 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10  
En exercice : 10  
Présents : 09  
Votants : 10

Date de convocation : 28/06/2024

Date d'affichage : 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit juin 2024, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

#### Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M. BOUSSIN Serge – Mme POITOU Rolande – Mme LAPEYRE Claire  
– Mme MARIE Audrey – M GAUVIN Alexandre – Mme BOURGEOIS Karine  
– M. TOUZE Laurent à partir de 18h27

#### Etaient absents excusés :

– Mme HAMON Nadège qui a donné pouvoir à Mme MARIE Audrey  
– M. LÉTHUMIER Mickaël qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

#### Ouverture de la séance à 18h17

M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'avancer le point 4 concernant la CCAS.  
Avis favorable du conseil.

#### Ordre du jour :

##### 1 - Nomination de la secrétaire de séance.

Mme POITOU Rolande est nommée secrétaire de séance.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

##### 2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 12 avril 2024.

Mme Poitou demande que son nom soit ajouté au point 10. Accepté.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

##### 3 - Approbation relatives au C.C.A.S.

M le Maire remercie Mme DAMPRUNT qui s'est gentiment proposée pour venir expliquer les éléments de notre CCAS. Les membres de la CCAS se sont réunis avant le conseil de ce soir pour valider le compte de gestion et le compte administratif. Mme DAMPRUNT explique la situation du compte titres ouvert il y a plus de 30 ans après le don à la commune par madame Fernande Mollet. La somme initiale a fait l'objet de divers placements arrivés à terme et intégrés dans le budget communal. Malgré de longues recherches il n'a pas été retrouvé d'écritures traçant ses mouvements. Désormais, il reste un compte titres de 275,91 € intégré au budget communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Celui-ci nous permet de percevoir annuellement 18,24 €. Nous devons réfléchir à le supprimer ou le conserver en l'état en mémoire de la donatrice.

Monsieur le Maire informe le conseil que les membres du CCAS ont approuvé le compte administratif identique au compte de gestion.

Il propose d'autoriser madame CHOPPICK, du Service de Gestion Comptable de Montargis de procéder aux écritures de transfert des intérêts perçus sur le budget du C.C.A.S. en 2022 et 2023 au Budget Primitif 2024 de la commune, soit la somme de 36,48 €

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

#### **4 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda, réunions à venir.**

##### **Point sur les travaux.**

Les terrains de pétanque sont réalisés et les 7917,60 € payés.

La demande subvention de 5278 € a été envoyée au conseil départemental le 29 mai. Pas de retour pour le moment.

La préparation de la citerne incendie de la croix du colombier devrait intervenir 2<sup>o</sup> quinzaine de juillet.

La commande la citerne devra être envoyée pour une livraison sous 3 ou 4 semaines.

Les travaux de voirie, arasement et reprofilage sont prévus Serge voit monsieur NIGON mardi 9 juillet pour leur programmation.

Les travaux de sécurité routière sont prévus en octobre par la société VAUVELLE.

La signalétique sera posée fin septembre par la société signalétique vendômoise.

Une réunion avec les riverains sera programmée pour expliquer et valider l'implantation.

##### **Communication :**

Durant le mois de mai, un stagiaire a travaillé sur notre site internet pour améliorer son ergonomie.

Nous sommes sollicités par Panneau Pocket qui nous prévient que dans 2 mois il faudra décider de la continuité de ce service. M le Maire demande l'avis du conseil qui souhaite unanimement continuer d'utiliser ce service.

##### **Factures d'électricité :**

Mercredi 5 juin, M le Maire a reçu Mme Varquet du crédit Agricole pour faire un bilan sur nos dépenses en électricité.

Des factures lui ont été envoyées et ce matin lors d'une nouvelle réunion elle nous a fait part de ses remarques.

Il est établi que le contrat actuel de 36 Kva triphasé est inapproprié. Son coût est actuellement de 45€/ mois soit 540 €/an.

Pour exemple, prendre un contrat de 18 Kva coûte 25€/ mois soit 300 €/an. Cela représenterait une économie de 240 €/an.

Les abonnements pour l'éclairage public sont entre 0.6 Kva et 1.6 Kva.

Pour exemple depuis le passage à l'éclairage L.E.D. la consommation est en baisse significative.

M le Maire demande si M Gauvin veut bien analyser les documents remis.

##### **Agenda :**

**Jeudi 23 mai**, conseil communautaire. Création d'un comité de pilotage relatif à la création d'un Plan Inter Communal de Sauvegarde. M Chevalier est membre de ce P.I.C.S.

**Vendredi 7 juin**, réunion syndicat de l'eau Betz & Cléry. Suite à la démission de M. Weber, Maire de Mérinville, le poste de vice-président du syndicat est vacant. M Chevalier, candidat, a été élu à cette fonction.

**Vendredi 21 juin**, réunion avec Monsieur IOLE de l'EPAGE au sujet du cours de la Sainte Rose et des incidences de l'étang des noues à Rozoy sur son cours durant les étés.

En repartant, il s'est rendu à la mare de La Merville et a trouvé que seulement 18 mois après son curage ce plan d'eau est très vivant et conforme à ce que doit être un espace de biodiversité. Un point sera fait cet automne sur ce qu'il faudra améliorer.

**Mardi 25 juin**, conseil communautaire. Etude pour la mise en place d'une taxe de séjour. Les modalités de perception sont à l'étude.

**Mercredi 26 juin**, rendez-vous à Château-Renard avec le cabinet IRH au sujet des zones constructibles du futur PLUiH.

Il a été évoqué les surfaces constructibles de notre commune. Cas particulier des résidences de loisirs situées en zone N.

Le bilan est prévu en septembre.

**Jeudi 27 juin**, M le Maire regrette qu'avec 2 titulaires et 2 suppléants, il n'y ait pas eu de représentant de la commune à la réunion du syndicat scolaire, alors qu'il y avait des sujets importants à décider comme le tarif de la cantine.

Réception par Mme Poitou du résumé non technique du projet éolien de Griselles.

M Touze prévient que le conseil devrait prendre une décision sous 1 mois.

M le Maire souhaite que des conseillers puissent le lire et demande à M Touze de lui en faire une synthèse. Si tel est le cas, il faudra prévoir une réunion spéciale pour traiter ce sujet.

**Elections législatives.** M le Maire demande les disponibilités de chacun pour établir le bureau de vote du 7 juillet.

##### **Blason :**

Suite une réunion le mardi 4 juin avec Mme Poitou et M Vandeboulque, plusieurs projets de blason ont été proposés.

M le Maire a demandé l'avis de M Frédéric PIGE, des archives départementales du Loiret.

Celui-ci nous a envoyé plusieurs ébauches qui sont présentées au conseil.

Les avis divergent sur ces projets. Il sera nécessaire de revoir ceci de manière spécifique.

## **5 - Délibération référent déontologue.**

Depuis 2015 et l'instauration d'une charte « de l'élu local », intégrée dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.1111-1-1, les élus locaux sont tenus de respecter des principes déontologiques.

L'article 3 de cette charte prévoit notamment que « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ».

Le conseil municipal avait délibéré à ce sujet le 9 juin 2023, délibération 37-2023, sans désignation d'un référent.

Pour répondre à cette obligation M. le Maire propose de reprendre la délibération validée par le conseil communautaire de la 3CBO le 24 mai 2024 et propose de désigner Monsieur Alain TOUCHARD comme référent déontologue de la commune.

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

## **6 - Information transfert de compétence police de la publicité.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la 3CBO en date du 28 septembre dernier, le transfert des pouvoirs de police en matière de la publicité du Maire au Président de cette structure a été approuvé.

Ceci concerne en particulier les types d'enseignes des commerces.

Le conseil municipal avait 2 options, délibérer dans les mêmes termes sous 3 mois ou attendre la date buttoir du 30 juin.

De plus comme aucun maire de la communauté de communes ne s'est pas opposé au transfert jusqu'au 30 juin 2024, celui-ci est effectué de fait le 1er juillet 2024.

## **7 - Délibérations transfert de compétence eau et assainissement.**

M le Maire annule les délibérations à ce sujet car il attend de plus amples informations puisque la DDT aurait invalidé les délibérations du conseil communautaire de la 3CBO prises le 25 juin 2024.

**L'état impose une prise de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces délibérations seront présentées ultérieurement.**

## **8 - Statuts du syndicat de transport scolaire.**

M le Maire propose de prendre la délibération validant les statuts du transport scolaire de Courtenay.

Comme nous n'avons eu qu'un document succinct, le conseil souhaite avoir plus de précisions sur ces statuts.

La délibération sera présentée ultérieurement.

## **9 - Délibération pour ENr.**

M le Maire rappelle que la loi du 10 mars 2023 demande à chaque collectivité de proposer des projets d'aménagement d'énergies renouvelables sur sa commune.

Le sujet a été abordé dans un débat lors du conseil communautaire du 23 mai.

Avec les 2 adjoints, il a reçu mardi matin, 2 juillet, la société PLACIER énergie collectivités de Bellegarde pour étudier les possibilités de répondre à cette sollicitation et présente la simulation reçue ce jour.

Le terrain « ex foot » ne remplit pas les conditions pour accueillir ce type d'équipement.

La seule possibilité est la pose de panneaux photovoltaïques sur 2 toitures de la mairie.

Il n'est pas question de valider aujourd'hui un devis mais juste d'affirmer notre souhait de réfléchir à ce choix.

Le Maire propose de prendre une délibération pour étudier des projets de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie.

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

## **9 - Projets de travaux, éclairage public avec aide du C.R.S.T., Agence Nationale du Sport.**

9.1 - M le Maire informe le conseil avoir obtenu la mise à notre disposition de 5000 € de la région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial pour des travaux d'économies de l'éclairage public en installant des lampes à LED.

Il demande au conseil de lui donner la possibilité de faire une demande de subvention après réception d'un devis de la société SOMELEC.

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

Dans le cadre de ce sujet, M Gauvin évoque l'absence d'éclairage public entre la rue des Chemières et le hameau des Champs-divers, ce qui peut occasionner des problèmes de sécurité en cas de retour de nuit des enfants scolarisés.

Ceci sera à étudier.

9.2 - M le Maire informe le conseil de la possibilité de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'un terrain de basket 3 x 3 qui pourrait être installé non loin des nouveaux terrains de pétanque.

Il présente le devis de la société Casal sport pour 9913,30 €.

L'A.N.S. prendrait en charge 80 % du montant soit 7930,64 €. Le reste à charge pour la commune serait de 1982,66 €.

Il n'est pas question de valider aujourd'hui un devis mais juste d'affirmer notre souhait de réfléchir à ce choix.

Il demande au conseil de lui donner la possibilité de faire une demande de subvention pour ce projet.

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

## **10 - Organisations et loisirs 2024.**

**M le Maire rappelle les 3 événements à venir.**

### **1/ La fête communale du samedi 13 juillet.**

Une commande supplémentaire de tickets a été effectuée le 25 juin avec demande de livraison aujourd'hui pour les valider demain matin au SGC.

L'imprimeur nous a appris ce matin qu'il lui manquait 2 couleurs et qu'il fera les tickets au plus vite.

Voir pour changer le rendez-vous avec le SGC pour valider les tickets soit demain soit le lundi 8 juillet.

Il annonce qu'il fera une réunion préparatoire le 6 juillet afin de valider les commandes et l'organisation.

### **2/ Comice agricole, 25 août.**

M. le Maire demande à monsieur Serge BOUSSIN de faire un point sur la conduite de ce projet.

Celui-ci a fait le nécessaire mi-juin pour acheter les panneaux de bois et les peintures.

Il souhaite que soit préparé le concours d'épouvantails le 13 juillet avec les enfants volontaires.

### **3/ Journées Européennes du Patrimoine.**

M. le Maire remercie Mme Lapeyre pour la réalisation d'une affichette pour annoncer les manifestations des Journées Européennes du Patrimoine. Pour le moment il faudra s'assurer que ce programme pourra être tenu avant de le diffuser.

Il demande à Mme Lapeyre de prévoir une réunion pour finaliser ce programme.

### **3/ Vide maisons.**

Nous avons reçu une sollicitation du collectif de La Merville pour un vide maisons les 28 & 29 septembre.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour les suites à donner à ce projet et rappelle que depuis longtemps il entend parler de faire un vide grenier mais qu'il attend que les bonnes volontés se manifestent.

Il conclue en disant qu'à la rentrée il fera le point sur le fonctionnement de la commission loisirs et la gestion de notre régie de recettes et redemande une participation accrue de tous les membres du conseil municipal.

Le cinéma reprendra le vendredi 27 septembre.

Les propositions seront envoyées aux membres du conseil pour un choix avant le 14 juillet.

Mme Lapeyre annonce la possibilité d'accueillir un atelier organisé par le théâtre des vallées ainsi qu'une exposition de costumes de scène. Sachant que ceci est gratuit, elle fera le nécessaire et nous tiendra informés.

M Chevalier pose la question du devenir de la bibliothèque. Mme Lapeyre explique qu'il y a eu une forte baisse de fréquentation.

Il souhaite qu'à la rentrée soit pensés de nouveaux axes pour les festivités en incluant les jeunes ados ou pré-ados qui ont certainement des idées pour des distractions ou occupations nouvelles.

## **11 - Questions diverses.**

Le 5 juin, le Maire rappelle qu'il avait sollicité les conseillers sur la possibilité de rencontrer les riverains candidats pour acquérir la parcelle A 200. Il a reçu 5 réponses sur 9 attendues. Certains conseillers ne sont pas intéressés par cette réunion et rappellent que ces personnes ont fait beaucoup de démarches hiérarchiques à l'encontre de la commune.

Il souhaitait lors de cette rencontre entendre quelle destination entendait faire ces personnes de la parcelle.

Compte-tenu de l'absence de 2 membres du conseil, la question sera posée une dernière fois et il faudra ensuite décider définitivement d'accéder ou non à cette sollicitation.

### **M Touze pose 4 questions.**

1/ Devenir des tas de terre et de calcaire déposés à la mare de La Merville car il y a des piquets et des cônes qui pourraient être dangereux. M Chevalier répond que c'est comme pour la mare, il compte sur les bonnes volontés des membres du conseil, dont la sienne, pour effectuer cette tâche. Il demande à M Boussin de proposer une date pour étaler cette terre.

2/ Signalement d'un arbre menaçant de tomber sur la route entre La Merville et la Grand cour. M Boussin ira voir sur place.

3/ Devenir de l'abri bus. M Chevalier doit voir avec Mme Benoît pour un accord pour le déplacer sur son terrain.

Il souhaite toujours, une fois l'abri retiré, faire un aménagement qui comprendra restauration du puits et fleurissement.

Le lieu de d'arrêt du car ne changera pas et fera l'objet d'une signalétique réglementaire.

4/ Il signale un embroussaillage autour de la maison située en face du 10 à la vallée Audouin.

M le Maire demande à la secrétaire de préparer un courrier à envoyer à la propriétaire.

## **Fin de la séance à 21h04**

**La secrétaire de séance**



**Mme Rolande POITOU**

**Le Maire**



**Jean-Luc CHEVALIER**